



Excuse-moi partenaire*

LETTRE OUVERTE A :

Monsieur Hubert JAMING
Directeur des Ressources Humaines
Caisse d'Epargne Grand Est Europe

Metz, le 11 février 2019

Objet : Votre mise en demeure.

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,

J'accuse réception de votre mail daté du 08 février 2019 à 18H08.

En premier lieu, je tiens à souligner votre réactivité. En effet vous avez trouvé le temps en moins de trois heures de rédiger une réponse complète et étayée.

Les collègues en attente de leur contrat de travail depuis six semaines, celles et ceux qui sont sans réponses à leurs interpellations relatives aux compteurs ZADIG incomplets, aux chèques déjeuner non réceptionnés, au montant de la prime « gilets jaunes » non justifié ou plus stressant, sauront apprécier votre sens des priorités.

En second lieu, je prends acte de votre conception du dialogue social. Après avoir saisi le tribunal d'Instance la semaine passée pour une broutille (*accréditation du Représentant Syndical au CSE non conforme*) qui se réglait dans la foulée, nos courriers s'étant croisés, c'est par une mise en demeure, de vous poursuivez vos interpellations.

Visiblement, une orientation professionnelle en tant qu'Huissier de justice serait plus adaptée à votre profil que les relations sociales !

Quant à l'objet de votre courroux, soit l'interdiction de communiquer avec nos collègues par le biais de leurs messageries professionnelles, pose cette question: Pourquoi la direction s'inquiète-t-elle de savoir ses salarié(e)s rapidement informé(e)s de situations les concernant et/ou concernant leur entreprise ?

Afin de ne pas être encore victime de vos foudres, mon Organisation Syndicale, se conformera dorénavant à la loi et à l'accord en vigueur qui dans son article 3.3 prévoit une communication en version papier, transmise par le biais du courrier interne ou par passages sur les lieux de travail.

D'avance je présente mes excuses aux collègues du service courrier pour le travail supplémentaire occasionné, au Responsable RSE pour le papier supplémentaire consommé, aux collègues en charge des projets-Innovations pour l'image désastreuse que cela engendrera et à l'ensemble des collègues pour les délais qui en découleront.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour Le syndicat **Sud**
Suzanne Schaff.

* les termes de » Partenaires Sociaux » sont systématiquement utilisés par la Direction dans ses communications relatives aux Organisations Syndicales.



De : JAMING Hubert [CEGEE] [<mailto:hubert.jaming@cegee.caisse-epargne.fr>]

Envoyé : vendredi 8 février 2019 19:08

À : schaffsuz@numericable.fr; SYNDICAT Sud [CEGEE]; syndicatsudcegee@gmail.com

Cc : SALTIEL Eric [CEGEE]; CEGEE-L-DRH-DIALOGUE-SOCIAL

Objet : TR: communication SUD

Importance : Haute

Bonjour Madame SCHAFF,

Votre organisation syndicale a diffusé, ce jour, un tract par voie de courrier électronique sur la messagerie professionnelle de l'ensemble des collaborateurs de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe.

Vous n'ignorez pas que les communications syndicales via la messagerie professionnelle de l'entreprise sont strictement interdites en l'absence d'accord collectif encadrant cette possibilité, dans les conditions visées à l'Article L. 2142-6 du Code du Travail.

Vous n'ignorez pas non plus qu'il n'existe aucun accord collectif sur ce sujet au sein de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe.

Votre initiative constitue par conséquent une transgression caractérisée des règles relatives aux communications syndicales au sein de l'entreprise, laquelle est d'autant moins tolérable qu'elle ne constitue pas un fait isolé pour votre organisation.

Nous vous mettons par conséquent officiellement en demeure de vous abstenir, à effet immédiat, de toute communication via la messagerie électronique de l'entreprise.

À défaut, nous n'hésiterons pas à utiliser toutes les voies de droit qui s'offrent à nous.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Hubert JAMING
Directeur Ressources Humaines